

AperTO - Archivio Istituzionale Open Access dell'Università di Torino

**Types de contre-discours et remaniements « codiscursifs » : l'inscription du dit d'ATTAC et du LEF dans les rapports du Parlement européen sur les femmes (2004-2012)**

**This is the author's manuscript**

*Original Citation:*

*Availability:*

This version is available <http://hdl.handle.net/2318/1508224> since 2016-07-09T09:18:43Z

*Terms of use:*

Open Access

Anyone can freely access the full text of works made available as "Open Access". Works made available under a Creative Commons license can be used according to the terms and conditions of said license. Use of all other works requires consent of the right holder (author or publisher) if not exempted from copyright protection by the applicable law.

(Article begins on next page)

## **Types de contre-discours et remaniements « codiscursifs » : l'inscription du dit d'ATTAC et du LEF dans les rapports du Parlement européen sur les femmes (2004-2012)**

*Rachele Raus, Université de Turin (Italie)*

**Résumé :** Cet article essaie de déceler la présence de types de contre-discours différents qui s'inscrivent dans le dit du Parlement européen sur les femmes (2004-2012), en faisant l'exemple du Lobby européen sur les femmes (LEF) et de l'association altermondialiste ATTAC. Nous poserons également la question des remaniements « codiscursifs » subis par ces types de contre-discours lors de leur inscription dans le discours émergent. Nous verrons que tout en étant silencieusement et/ou détourné par des mécanismes variés de codiscours, le contre-discours oblige le discours à produire une réaction et finit donc par contribuer à la co-construction d'un discours hégémonique.

**Abstract :** This article aims to see what kinds of counter-discourses contribute to create an European Parliament discourse about women (2004-2012) by setting the example of European Women's Lobby (EWL) and the alterglobalist association ATTAC. We intend also to analyse the effects of the different mechanisms of "co-discourse" on counter-discourses when the latter influence emerging discourse. We discover that, even if counter-discourse can be "silenced" or distort by other types of co-discourse readjustments, it forces the discourse to react and is able to co-construct hegemonic discourse.

**Mots-clés :** discours institutionnel, contre-discours, co-discours, Lobby européenne des femmes, ATTAC, Parlement européen

**Keywords :** Institutional discourse, counter-discourse, co-discourse, European Women's Lobby, ATTAC, European Parliament

### **Introduction**

Le discours du Parlement européen (désormais PE) rentre dans la catégorie des discours institutionnels qui sont caractérisés par un « double principe de formation, conjuguant stabilisation des énoncés et effacement de la conflictualité » (Krieg-Planque 2012 : 12). En tant que discours d'une institution internationale, il semble se poser comme « dépolitisé » (Cussò & Gobin 2008) et gommer tout positionnement<sup>1</sup> dans un travail de lissage des discours finaux (Duchêne 2004). Dans ce type de discours, nous nous demandons de quelle manière l'inscription du/des contre-discours peut encore se faire, en prenant l'exemple de l'inscription des contre-discours produits par l'association altermondialiste ATTAC et par le Lobby européen des femmes (désormais LEF) à l'intérieur du discours du PE sur les femmes. Nous nous pencherons notamment sur les mécanismes de « codiscours » qui règlent la co-

---

<sup>1</sup> Par positionnement, nous entendons à la fois la position du locuteur à l'intérieur d'un espace discursif conflictuel et le lieu de production discursive spécifique (Maingueneau 2002 : 453).

construction du discours final de l'institution parlementaire et qui contribuent à l'émergence d'un discours hégémonique.<sup>2</sup>

Après avoir présenté corpus, nous définirons la notion de « codiscours » et retracerons les caractéristiques des deux types de contre-discours du LEF et d'ATTAC pour analyser ensuite les mécanismes d'inscription de ceux-ci dans le discours parlementaire à l'aide de trois cas d'études : la critique du « patriarcat », le slogan altermondialiste de l'autre monde possible et le débat autour de la « prostitution ».

### **1. Le corpus de travail**

Notre corpus se compose des rapports, autant d'initiative que de procédure législative (Raus 2010), que la commission des droits de la femme du PE a rédigé sur les femmes entre 2004 et 2012, en considérant également le travail de remaniement des textes (i.e. amendements dans les langues officielles du PE) qui suit l'élaboration du projet de rapport. Ce type de document pose de gros problèmes à l'analyse discursive, la surface du texte étant sans cesse réélaborée suite aux travaux parlementaires et aussi par la présence des traducteurs qui doublent l'instance énonciative (Raus 2013 : 85). Cependant, la présence du « jargon européen » (Cosmai 2007 : 24) et d'un style de rédaction qui est partiellement normalisé par la présence de manuels de rédaction des textes et par les bonnes pratiques des rédacteurs, permet de retracer la présence de l'interdiscours et, par conséquent, les traces des contre-discours. Il faut également considérer, au niveau de l'intertexte,<sup>3</sup> l'utilisation des mémoires de traduction, qui pourtant ne sont utilisées que peu souvent pour les rapports en question (Raus 2010 : 151).

A l'égard du contre-discours des altermondialistes, nous avons consulté les articles sur l'égalité H/F de 2002 à 2012 dans le site internet d'ATTAC France. Ces textes sont normalement signés par un ou plusieurs énonciateurs ou bien sont présentés comme l'ouvrage commun de l'association. Nous avons analysé aussi les publications sur papier concernant le sujet (ATTAC 2003, 2005, 2006, 2007, 2008).

Quant au LEF, nous avons pris en compte les documents de 2004 à 2012, qui montrent le rôle que ce lobby joue à la fois par rapport à l'Union européenne et par rapport au contre-discours d'ATTAC. Les documents du lobby des femmes sont principalement les déclarations, les prises de position et les rapports (annuels ou d'expertise) et, sauf les rapports, se présentent normalement comme le fruit d'un énonciateur collectif. Les documents du LEF posent des

---

<sup>2</sup> Nous considérons l'hégémonie comme « résultante synergique d'un ensemble de mécanismes unificateurs et régulateurs [...] Les pratiques significatives qui coexistent dans une société [...] sont coïntelligibles et interactives » (Angenot 2006 : 6), ce qui laisse entendre la coexistence de plusieurs discours qui circulent et jouissent d'un degré varié de légitimation. D'ailleurs, comme l'affirmait Gramsci (1933), toute forme d'hégémonie inclut en soi une conscience qui finit par entrer en contradiction permanente.

<sup>3</sup> Pour éviter toute confusion entre « interdiscours » et « intertexte » (Marie-Anne Paveau, 2010), précisons que ce qui nous intéresse ici est de décrire les effets de l'extérieur discursif des contre-discours du LEF et d'ATTAC sur le discours du PE, puisque notre observatoire est celui de l'analyse française du discours. Cependant, nous avons estimé utile de recourir à la notion d'intertexte là où nous voulions insister sur la reprise transformationnelle d'un texte dans un autre, car le discours parlementaire est souvent le fruit d'une retranscription d'autres textes. Cela nous a permis de mieux faire ressortir l'une des caractéristiques principales de ce genre discursif, c'est-à-dire la présence forte de l'hétérogénéité par la reprise de segments textuels.

problèmes d'analyse liés à la traduction, puisque ces documents ont souvent une version originale anglaise et une traduction française ou vice-versa.

## **2. Le « codiscours » et sa relation au contre-discours**

Pour ce qui est des types de mécanismes discursifs que nous allons essayer de retracer par l'analyse du corpus, nous utiliserons la notion de « codiscours » ou « colinguisme discursif »,<sup>4</sup> à concevoir comme relation entre discours institués (Raus à paraître). En effet, suite aux travaux de Renée Balibar sur le colinguisme (1985, 1993), considéré comme relation entre langues instituées, et de Branca-Rosoff et Guilhaumou (1998 : 42) théorisant un colinguisme plus large, nous pensons que les mécanismes de remaniement des sémantismes caractérisant le colinguisme peuvent concerner aussi le niveau discursif et par là s'élargir aux relations entre discours institués, c'est-à-dire reconnus comme légitimes. Les relations codiscursives peuvent dépasser le simple niveau de l'unité lexicale, qui est, par contre, centrale dans les relations colingues, et intéressent tout matériel discursif (configurations énonciatives, modalités...) qui circule au niveau de l'espace public et qui est repris de manière plus ou moins remaniée.

A ce propos, nous allons voir de quelle façon les discours d'ATTAC ou du LEF entretiennent des relations codiscursives par rapport au discours européen, les institutions européennes considérant les deux autres instances comme instituées à des degrés différents de légitimité. En effet, l'association ATTAC et le lobby LEF sont reconnus par l'Union européenne qui leur donne des fonds depuis les années 2000 et qui organise aussi des rencontres entre les députés / les membres de la Commission et les représentants des associations et des lobby.<sup>5</sup> Au niveau de l'espace public européen, donc, le discours de ces deux associations est censé être légitime, mais le fait qu'elles finissent par cerner un positionnement « décalé », que cela soit polémique ou pas, par rapport au discours des institutions européennes permet de poser leur dit comme contre-discours.<sup>6</sup> En effet, ce dernier repose, à notre avis, sur le positionnement discursif d'une instance énonciative spécifique qui pose son dit de façon décalée par rapport à un discours ressenti comme ayant un degré de légitimité majeure dans un certain contexte discursif. Ce décalage peut s'exprimer par des modalités et avec des intensités différentes, allant du désalignement partiel ou total à la polémique, voire à l'aversion.

Dans cette perspective, la notion de codiscours permet de suivre de près les interactions de pouvoir agissant sur les discours, qui par là finissent par se co-construire. L'enjeu est aussi de voir si la présence de types de contre-discours différents, comme c'est le cas des contre-discours d'ATTAC et du LEF dont les modalités énonciatives varient, produit des mécanismes codiscursifs similaires ou non.

## **3. Deux types de contre-discours**

---

<sup>4</sup> Bien que l'étiquette de « colinguisme discursif » puisse paraître ambiguë, pouvant renvoyer à la relation entre langues instituées (le « colinguisme » proprement dit) au niveau discursif, nous l'avons maintenue à côté du « codiscours » pour marquer la filiation du concept par rapport à la notion de colinguisme de Balibar.

<sup>5</sup> Il peut arriver que certains députés sympathisent pour les thèses de ces associations / lobby ou qu'ils y adhèrent. Dans le cas du LEF, le lobby peut même fournir des modèles pour la rédaction des textes européens (Raus 2013 :73).

<sup>6</sup> A cet égard, nous ne partageons pas l'avis d'Angenot sur le fait que les contre-discours opèrent toujours dans l'illégitimité (Angenot 1989 : 21-22).

Les discours d'ATTAC et du LEF se posent en contre-discours par rapport au discours international, entre autres de l'Union européenne, mais de deux manières différentes. Le contre-discours d'ATTAC marque souvent son positionnement d'alternative :

(ATTAC 2007 : 8) Dès sa fondation en 1998, ATTAC a identifié les politiques néolibérales menées partout dans le monde, et particulièrement en Europe et en France (quels que soient les gouvernements), comme la cause principale de la montée des inégalités [...].

L'association prend, par conséquent, les distances avec le lexique et le discours international ou européen par des commentaires autonymiques, qui marquent un positionnement de sur-énonciation (Rabatel 2005, 2010) à visée polémique :

(ATTAC 2003 : 67) Défini par l'Union européenne comme « une forme d'emploi caractérisé par une durée inférieure à la durée légale, conventionnelle ou usuelle », le temps partiel regroupe en réalité des pratiques et des logiques sociales opposées. [...] Qu'il soit « choisi sous contrainte » ou « subi », le temps partiel concerne essentiellement les femmes. Dans l'Europe des Quinze, le taux de féminisation du temps partiel atteint 81%.<sup>7</sup>

(ATTAC 2003 : 115) Le terme d'« équité », abondamment ressassé, a précisément pour fonction de ne pas parler de lutte véritable contre les inégalités. A aucun moment bien sûr, il n'est question de remettre en cause la division sexuelle du travail [...]

Concernant la prostitution, les dénonciations se font aussi plus précises et s'adressent, entre autres, au PE :

(ATTAC 2003 : 139) Une offensive internationale contre la Convention de 1949 est menée par les pays réglemmentaristes qui introduisent la notion de prostitution forcée par opposition à celle de « prostitution libre ».

(ATTAC 2008 : 75) Dans ce débat [entre pays réglemmentaristes et abolitionnistes], non seulement tous les mots sont piégés, mais aussi les concepts : « droit », « libre choix », ou encore « travailleuse du sexe ».

(ATTAC 2008 : 35) au Parlement européen, certaines féministes, au nom du consentement, disent pouvoir distinguer de façon incontestable la prostitution « libre » de la prostitution « forcée ».

Le LEF ne fait pas partie de ces féministes dénoncées par ATTAC et, tout comme les altermondialistes, il se positionne contre l'« industrie du sexe ». L'énoncé suivant montre le positionnement du lobby sur la question et le fait que le discours des féministes n'est pas homogène :<sup>8</sup>

(LEF 2010b : 8) Se questionner sur la prostitution n'équivaut pas à se demander si les femmes concernées veulent ou non se prostituer. La question du « consentement » dans la situation de prostitution ne constitue pas un « libre choix » [...]

Si ATTAC se situe de manière claire contre le lexique international et propose un discours alternatif, le LEF se rapproche souvent du lexique et du discours de l'Union européenne. En voici un exemple par rapport à l'inscription de l'égalité H/F dans le Traité européen :

---

<sup>7</sup> Pour ce qui concerne l'utilisation qu'ATTAC fait des chiffres, voir Mathieu (2012).

<sup>8</sup> Il faut renoncer à l'idée de discours institutionnels « homogènes » (voir Cussò & Gobin 2008). Outre les féministes, les altermondialistes dénoncent la présence de tensions polémiques à leur intérieur (ATTAC 2007 : 29). Au niveau des institutions internationales, le dit du PE se pose souvent de manière conflictuelle par rapport au dit de la Commission (voir Raus 2013) et il n'est pas non plus forcément homogène à son intérieur (voir le cas de la « prostitution » dans cet article).

(ATTAC 2005 : 73) Ce n'est pas un hasard si la Convention a refusé jusqu'au bout d'intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les valeurs fondatrices, au même rang que la dignité, la liberté et la démocratie, comme le demandaient pourtant de nombreuses associations. Le commentaire officiel de la « Constitution » ne cite pas l'égalité entre les sexes parmi les nouvelles valeurs. Les partisans du « oui » le taisent soigneusement [...]

(LEF 2007a : 1) nous sommes heureuses de constater que les dispositions en matière d'égalité femmes-hommes contenues dans le projet de traité constitutionnel aient été retenues dans le projet de réforme du traité, notamment : l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que valeur et objectif de l'Union européenne [...]

Une différence similaire caractérise la reprise du LEF de la notion d'« équité » :

(LEF 2010a : 15) A l'échelon européen, le Conseil a approuvé le caractère universel, l'accès au soin de qualité, l'équité et la solidarité comme des valeurs et principes communs [...] L'« équité » implique un accès égal selon les besoins, indépendamment de l'origine ethnique [...]

Cela dit, le partage du dit de l'Union est ce qui permet au lobby de réorienter certaines des notions européennes là où nécessaire (désalignement partiel). C'est par exemple le cas de la « flexicurité », dont le LEF accepte le concept tout en réorientant les principes :

(LEF 2007b) Le concept de *flexicurité* – combinaison entre flexibilité et sécurité – a été lancé en 2007. [...] Le Conseil d'emploi et affaires sociales s'est réuni en décembre 2007 pour adopter une série de *principes de flexicurité*, dont l'un est en rapport avec l'égalité entre les femmes et les hommes. Le LEF considère que ces principes sont insuffisants pour remédier aux questions structurelles liées à la place inégale occupée par les femmes sur le marché du travail [...]

Remarquons, enfin, que l'éventuelle présence de la sur-énonciation dans le cas du LEF vise justement à co-construire les politiques européenne :

(LEF 2005b : 1) EWL welcomes the initiative of the European Commission to launch a consultation on managing economic migration. [...] EWL maintains that the gender perspective in EU policies on immigration is absent [...] The Green Paper [on an EU approach to managing economic migration] mainly deals with the "technical" aspects of migration with a strong economic focus (it refers to the demand and supply of migrants for the EU). EWL is very concerned that the overall document does not include any reflection or analysis of the impact the proposed procedures would have on immigrants, as individual women and men [...] Along the same lines, EWL considers that the language used in the paper when referring to migrants is very inappropriate: migrants are seen as "goods", rather than human beings.

En général, si ATTAC produit un contre-discours « éversif », le LEF élabore, quand cela est nécessaire, un contre-discours de « réorientation », contribuant à institutionnaliser le discours des institutions européennes par le partage partiel de leur dit (la reprise du concept de flexicurité ; le partage de l'initiative de la Commission européenne sur les migrants).

#### **4. Les effets du contre-discours sur le PE**

A l'aide de trois cas d'études, nous interrogerons les modalités codiscursives de remaniement des contre-discours concernant les femmes à l'intérieur du discours du PE. Nous allons examiner la critique que le LEF et ATTAC font du « patriarcat », le paradigme du slogan altermondialiste « un autre monde est possible » et le débat du PE sur la « prostitution ».

##### **4.1 Le cas du « patriarcat »**

L'un des éléments fondamentaux du discours du LEF est la contestation du « patriarcat » :

(LEF 2005a : 1) Dans tous les pays de l'Union européenne, l'accès aux ressources, aux droits et au pouvoir est distribué de manière inégale entre les femmes et les hommes, les inégalités se font sentir à tous les niveaux et dans tous les groupes sociaux. Viennent étayer cette inégalité structurelle les préjugés toujours répandus, les stéréotypes et les comportements patriarcaux

d'origine culturelle qui portent préjudice aux femmes en tant qu'actrices autonomes dans tous les domaines.

Cette lutte contre le patriarcat est reprise par ATTAC qui s'aligne sur les féministes dès les premières contestations des forums sociaux mondiaux :

(Marty, Piganiol-Jacquet & Rochedereux 2002 : s.p.) le mouvement des femmes est un puissant vecteur qui lutte contre la mondialisation libérale avec des moyens naturellement alternatifs en raison même de la situation des femmes dans la société patriarcale.

L'alignement sur le dit du LEF devient explicite lors de la critique de la violence à l'encontre des femmes :

(ATTAC 2003 : 143) la violence à l'encontre des femmes n'est pas reconnue, c'est ce qui a amené notamment le Lobby européen des femmes à mener une campagne sur ce thème.

L'appel de Bruxelles de 2012 montre bien la convergence entre ATTAC, le LEF et d'autres organisations signataires : « La prostitution s'inscrit dans la longue tradition patriarcale de mise à disposition du corps des femmes au profit des hommes ». En tant que rapport de domination de l'homme sur la femme, le patriarcat établit des relations de force inégales entre les sexes du point de vue structurel et c'est justement pour cela qu'il est critiqué.

Au niveau de codiscours, nous nous posons la question de savoir si la critique du patriarcat s'inscrit dans le discours du PE et éventuellement de quelle manière. Voici les énoncés présents dans les rapports considérés au sujet du « patriarcat » :

Valenciano Martínez-Orozco (2004 : 17) Le peuple rom repose sur une **tradition patriarcale** très ancrée. Les femmes [il s'agit des femmes issues de groupes minoritaires dans l'Union européenne] se trouvent au croisement entre la culture traditionnelle et la modernité et sont confrontées aux valeurs de leurs familles et au poids culturel du patriarcat [...]<sup>9</sup>

Karamanou (2004 : 7) invite les gouvernements de l'Europe du Sud-est, à la lumière de l'accroissement du fondamentalisme religieux et de retour au **patriarcat** dans les sociétés, à garantir les libertés fondamentales [...]

Bozkurt (2005 : 5) considérant que le sous-développement économique et social dans certaines zones urbaines et rurales en général et dans certaines régions défavorisées de Turquie [...] aggravent les problèmes des femmes dans ces régions et affaiblissent leur position, qui est aussi fragilisées par des **structures sociales patriarcales** dominantes ;

Járóka (2006 : 4) considérant qu'il semblerait que, en raison de **traditions patriarcales**, beaucoup de femmes – notamment des femmes et des filles roms – ne bénéficient pas du respect total de leur liberté de choix [...]

Romeva i Rueda (2007 : 12) Le phénomène du féminicide [au Mexique] est à replacer dans un contexte social influencé par la **mentalité patriarcale** dans lequel les femmes supportent la majeure partie du travail domestique [...]

Parvanova (2010 : 8) demande à la Commission et aux États membres, en collaboration avec les ONG, de réaliser des campagnes de sensibilisation ciblant les femmes appartenant à des minorités ainsi que le grand public et d'assurer la pleine mise en œuvre des dispositions pertinentes pour lutter contre les habitudes culturelles discriminatoires et les **modèles patriarcaux**

Bozkurt (2012 : 4) souligne que le sous-développement économique et social dans les zones défavorisées de la Turquie ainsi que les problèmes liés à l'immigration, à la pauvreté et aux

---

<sup>9</sup> Les caractères gras sont les nôtres.

**structures sociales patriarcales** qui prévalent aggravent les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées et fragilisent leur position;<sup>10</sup>

Gustaffson (2012 : 12) demande à la Commission de prêter une attention particulière au fait que, dans de nombreux pays en développement, la possibilité pour les femmes d'embrasser une carrière dans l'économie verte est encore fortement limitée en raison **des systèmes patriarcaux** et des modèles sociaux [...]

Le discours du PE sur le patriarcat se fait dans un contexte « autre » : le patriarcat est l'affaire des groupes minoritaires, notamment des Roms, et des zones sous-développées (Mexique, pays en développement), en manque donc de modernité, ce qui peut être lié aussi aux traditions religieuses musulmanes (Turquie). A la différence du discours du LEF/ATTAC, le patriarcat ne caractérise pas la société des pays développés (i.e. de l'UE), mais il reste traditionnellement rattaché aux cultures autres plus ou moins limitrophes. Les discriminations que les femmes subissent dans l'Europe « moderne » sont plutôt dues à la présence de stéréotypes justifiant les rapports de force inégaux et qui sont diffusés par les médias ou par les manuels scolaires:

Svensson (2008: 4) la publicité véhiculant des stéréotypes de genre se fait l'écho d'un rapport de force inégal [...]

Liotard (2012 : 4) considérant que les stéréotypes persistent à tous les niveaux de la société [...et qu'ils] perpétuent des rapports de force latents; [... 6] les enfants sont confrontés aux stéréotypes liés au genre dès leur plus jeune âge par le biais des modèles mis en valeur dans les séries et les émissions télévisées, les débats, les jeux, les jeux vidéos, les publicités, les manuels et les programmes scolaires, les attitudes à l'école, dans la famille et la société, ce qui retentit sur leur perception du comportement que devraient adopter les hommes et les femmes et a des implications sur le reste de leur vie et sur leurs aspirations futures;

Le contre-discours est donc « silencieux » (Pulcinelli-Orlandi 1996), recadré par un discours qui reste fondamentalement axé sur l'opposition tradition (l'autre) - modernité (l'Europe des pays développés). Le silencieux représente ici un type de mécanisme codiscursif que le discours de l'UE produit par rapport aux contre-discours concernés.

#### **4.2 Le cas du slogan « un autre monde est possible »**

Le slogan d'ATTAC commence à circuler dans le discours du LEF à partir de 2009, dans des discours portant sur la crise financière et économique. C'est, en effet, le substrat événementiel de la crise de 2007-2008 qui produit le rapprochement du discours des féministes avec le discours des altermondialistes (Raus à paraître). La reprise par le LEF facilite sans doute l'inscription du slogan dans le discours du PE. Ce dernier pourtant ne le reprend pas tel quel:

Tarabella (2010 : 14) La crise économique, financière et sociale qui secoue l'Union européenne et le monde a un impact sur les femmes [...] Cependant, la crise recèle également un énorme potentiel : les gouvernements et l'Union européenne doivent revoir la façon dont ils élaborent leurs politiques.  
**Une nouvelle société est possible.**

La stratégie de « silencieux » (Pulcinelli-Orlandi 1996 : 62) du slogan utilisée par le parlementaire européen Tarabella, d'origine belge, est du type : dire « X » pour ne pas dire « Y ». Le mécanisme de remaniement codiscursif concerne notamment la substitution de la « nouveauté » (Y) à l'« alterité » (X). D'ailleurs, le discours du PE réitère l'idée de la nouveauté par la mise en place du paradigme adjectival « nouveau + X / X + nouveau », insistant à la fois

---

<sup>10</sup> L'intertextualité des deux rapports Bozkurt (2005, 2012) est évidente, ce qui arrive normalement dans ces documents qui sont souvent rédigés par le même rapporteur quand il s'agit du même sujet.



sur l'idée de quelque chose d'ultérieur, mais aussi de l'innovation comme le démontre le cotexte discursif :

Tarabella (2010 : 8) Il faut davantage d'actions concrètes et de **nouvelles politiques**

Figueiredo (2010 : 6) considérant que nous ne pouvons rester attachés à des modèles économiques vidés de leurs substances [...] que nous avons besoins d'un **nouveau modèle** basé sur la croissance et l'innovation<sup>11</sup>

Nedelcheva (2011 : 6) la crise économique et financière doit être envisagée comme une occasion de faire des **propositions nouvelles** et innovantes<sup>12</sup>

La substitution de « nouveau » à « autre » permet à la fois de :

- 1) ne pas délégitimer les politiques précédentes, l'alternative laissant entendre, à la différence de la nouveauté, que le modèle principal a échoué. D'ailleurs, l'UE ne renonce pas à ses politiques de développement (Commission européenne 2010 : 10) ;
- 2) ne rien toucher à l'idée positive du progrès, qui reste inaltérée, notamment dans la structure « X + nouveau » reliant la nouveauté à l'innovation;
- 3) s'aligner sur la « langue de coton » (Steiner 2002) normalement utilisée par l'UE (nouvelle stratégie de Lisbonne ; nouvelle stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes...).

Par rapport à la nécessité de nouveauté, c'est en 2012 que le paradigme du nouveau modèle est saturé par l'économie verte, la crise devenant prétexte à la légitimation d'une économie qui essaie de concilier la croissance avec le respect de l'environnement :

Gustafsson (2012 : 7) souligne la nécessité de convertir la société à un **modèle d'économie verte** [...] Dans une économie verte, le développement économique s'inscrit dans le cadre de ce que la nature supporte et il garantit une distribution équitable des ressources entre les individus, entre les hommes et les femmes, ainsi qu'entre les générations.<sup>13</sup>

Le slogan altermondialiste est donc remanié et permet au PE non seulement de silencer le dit altermondialiste remplaçant l'altérité par le choix d'une lexie indigène, mais aussi de l'adapter à son éthique, en insistant sur l'aspect social (« société » par rapport à « monde »). L'idée de l'autre société était déjà présente dans le discours d'ATTAC (ATTAC 2003 : 12), mais le recentrement que le PE fait sur ce sujet a la double fonction d'acculturer le dit allogène, la thématique sociale étant l'un des sujets chers à l'UE, et de légitimer la conversion de la société au modèle de l'économie verte.

#### **4.3 Le cas de la « prostitution »**

---

<sup>11</sup> L'expression en gras fait partie de l'amendement espagnol proposé par Garcia Perez, dont l'original est le suivant : « considerando que necesitamos un nuevo modelo basado en el conocimiento y la innovación ».

<sup>12</sup> Nedelchova, d'origine bulgare, utilise souvent le français véhiculaire pour ses amendements, par conséquent nous ne pouvons pas savoir si la langue de rédaction de son rapport est le bulgare ou le français.

<sup>13</sup> L'expression est le fruit d'un remaniement du texte français, sans doute pour en améliorer la lisibilité. Dans le projet de rapport français, on parle d'« économie verte » tout court. Par contre, la version originale, sans doute anglaise, ne subit pas de variations « Supports the need to move society towards a green economy in which ecological considerations go hand in hand with social sustainability, e.g. greater equality and greater social justice ».

Le LEF et ATTAC ont toujours partagé la condamnation de la prostitution sous toutes ses formes, d'autant plus que le LEF y voit une forme de marchandisation du corps qui l'aligne sur la conception antilibérale d'ATTAC :

(LEF 2010b : 8) La prostitution est avant toute autre chose, une question de norme de droits humains : souhaitons-nous vivre dans un monde où le corps humain peut se transformer en produit de consommation ou voulons-nous appliquer fermement le droit humain selon lequel personne ni aucune sexualité ne peut s'acheter ni se vendre, indépendamment d'un quelconque consentement ?

En 2008, ATTAC consacre une publication à la mondialisation de la prostitution où l'association critique le fait que (ATTAC 2008 : 86) « la sexualité est mise au service d'une logique de consommation de plus en plus extrême et violente ». Le LEF et ATTAC se retrouvent aussi d'accord sur le fait que la « prostitution » et la « traite » créent un amalgame.<sup>14</sup>

Nous avons déjà vu que certaines féministes, dénoncées d'ailleurs par ATTAC, essayaient de recadrer la prostitution comme le choix « libre » de la femme à l'intérieur du dit du PE. A ce sujet, le rapport de Marianne Eriksson de 2004 est fondamental pour voir jusqu'où le colingisme entre discours institués peut effectivement produire des effets. En effet, la position de la parlementaire d'origine suédoise est proche de celle du LEF et d'ATTAC quant au sujet concerné.<sup>15</sup> La présence d'un contre-discours venant de l'intérieur même du dit parlementaire laisserait supposer la possibilité de ce dernier de s'imposer comme tel.

A l'aide de la comparaison entre le projet présenté par Eriksson, les amendements demandés et le texte final adopté, nous allons restituer la polyphonie parlementaire<sup>16</sup> et retracer des mécanismes codiscursifs ultérieurs.

Projet de rapport	Amendements déposés <sup>17</sup>	Rapport final
Projet de rapport sur les conséquences de l'industrie du sexe dans l'Union européenne	<i>Sur les conséquences de certains aspects de l'industrie du sexe dans l'Union européenne</i>	Amendement rejeté
<i>A. Considérant que l'industrie du sexe peut être définie comme une activité économique qui commercialise de façon légale ou illégale des services et/ou des produits sexuels et exploite le corps humain, plus particulièrement celui des femmes et des enfants dans un</i>	<b>A. Considérant que la notion d'industrie du sexe ne peut être définie autrement qu'en des termes généraux, qu'elle est très variée et peut comprendre des activités aussi bien légales qu'illégales</b>	Amendement rejeté

<sup>14</sup> « [L]a traite est indissociable de la prostitution, c'est un fait établi depuis 1927 ; déjà la Société des nations l'avait étudiée et avait publié plusieurs rapports qui lui étaient consacrés » (ATTAC 2008 : 20).

<sup>15</sup> Parlementaire de la gauche unitaire européenne/gauche verte nordique, Eriksson partage la lutte altermondialiste et est cosignataire d'un texte demandant la reconnaissance d'ATTAC Tunisie (voir la proposition de résolution sur les relations UE-Tunisie du 6 juin 2000).

<sup>16</sup> La « polyphonie » comme disjonction entre un locuteur, responsable de l'acte d'énonciation, et le sujet parlant (Ducrot 1980, 1984) a été développée par Rabatel (2004, 2010) qui introduit la notion de sur/sous-énonciation. Dans le cas du discours institutionnel, notamment du discours parlementaire (Cabasino 2001 : 17), cette notion permet d'insister tout particulièrement sur l'éclatement de l'unicité du locuteur, le discours final étant le fruit de négociations entre locuteurs différents et donc « d'un processus de production collective » (Oger, Ollivier-Yanniv 2003 : 10).

<sup>17</sup> Les caractères gras des amendements sont dans l'original et renvoient aux parties amendées du texte.

<i>but lucratif</i>		
	<b><i>A. Considérant qu'il convient d'opérer une nette distinction entre la prostitution forcée, la migration et l'esclavage et que la responsabilisation de la femme – avec l'aide d'organismes publics, y compris vis-à-vis de l'Etat, peut conduire à l'autodétermination dans le choix du mode de vie et de l'activité professionnelle</i></b>	Amendement rejeté
∅	<b><i>D. Considérant que cette production et ces services peuvent être légaux ou illégaux selon la situation</i></b>	Amendement accepté
∅	<b><i>E. Considérant que toutes les règles européennes en matière de libre circulation des marchandises et des services s'appliquent aux activités légales de l'industrie du sexe</i></b>	Amendement accepté
∅	<b><i>L. souligne qu'il importe de faire une distinction claire entre la traite des êtres humains en tant que violation des droits de l'homme et la prostitution en tant que telle au sens du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui établit que la contrainte, l'abus et la tromperie occupent une place centrale dans la traite des êtres humains et reconnaît que la participation des adultes dans l'industrie du sexe peut être forcée ou non forcée, laissant à la discrétion de chaque État le choix de la façon de traiter le problème de la prostitution des adultes dans le cadre de leur droit national</i></b>	Amendement accepté

**Tableau 1** : Travail parlementaire concernant le Rapport de Marianne Eriksson sur les conséquences de l'industrie du sexe dans l'Union européenne (2004)

Les amendements déposés par les parlementaires d'origine belge (Patsy Sörensen), hollandaise (Maria Buitengeweg, Joke Swiebel) et allemande (Lissy Gröner) sont le produit d'un discours réglementariste à l'égard de la prostitution. La redéfinition de l'« industrie du sexe » en des termes généraux, l'insistance sur la dichotomie « activité légale » / « illégale » ainsi que la mise en cause de l'amalgame entre « traite » et « prostitution », qui renvoie au refus implicite de la contestation du LEF et d'ATTAC sur ce sujet, permettent au discours réglementariste de recadrer et de silencier le dit du contre-discours abolitionniste qui rapproche le lobby des femmes et les altermondialistes.

L'acceptation de plusieurs amendements dans le texte définitif produit l'incohérence du rapport final. Si dans les considérants et dans la partie performative du texte, le dit des réglementaristes opère une distinction entre « prostitution forcée » et « non forcée », en légalisant la deuxième, dans l'exposé des motifs, partie plus libre du texte (Raus 2010 : 117-118), la position abolitionniste d'Eriksson continue de s'afficher clairement:

(Erikson 2010 : 16) La globalisation de l'économie entraîne également une globalisation de l'esclavage sexuel et de l'industrie du sexe. [...] Ces dernières années, plusieurs États membres de l'UE ont baissé les bras et, au lieu de lutter contre cette exploitation de l'être humain, ont accepté la situation qui règne et, en procédant à une légalisation ou une réglementation de la prostitution, ont contribué à faire entrer dans le circuit économique légal une activité auparavant considérée comme criminelle. Ce faisant, les États membres deviennent un élément de l'industrie du sexe et, de plus, tirent profit du marché. [...] La seule chose que l'on réussisse à obtenir par la légalisation et la réglementation est, dans l'ensemble de la société, d'accroître l'acceptation de l'exploitation sexuelle.

Le cas du rapport Eriksson montre que même dans les cas où le contre-discours s'impose de l'intérieur du discours parlementaire, il n'arrive pas pour autant à se figer en tant que tel et reste pris dans une tension polémique qui finit par le détourner.

### **Conclusions**

Qu'ils soient éversifs ou de réorientation, les contre-discours institués subissent, lors de leur inscription dans le discours hégémonique émergent, des remaniements de colinguisme discursif qui ne semblent pas subir de variation en relation au type de contre-discours concerné. Ces mécanismes sont de silencement, autant de « silencement constitutif » (dire « X » pour ne pas dire « Y ») que de mise en silence par le détournement du sens et le recadrage conséquent. Si le premier est le cas du slogan altermondialiste, le second caractérise à la fois le discours du PE sur le patriarcat et sur la prostitution.

Cependant, tout en étant silencé et/ou détourné par des mécanismes variés de codiscours, le contre-discours oblige le discours à produire une réaction et finit donc par contribuer à la co-construction d'un discours hégémonique. Grâce aux dénonciations altermondialistes et du LEF, les parlementaires s'interrogent sur les rapports de domination entre les hommes et les femmes, sur la possibilité d'une transformation lors de l'après-crise et sur la nécessité de mettre un frein à la prostitution. La circulation du lexique et des arguments est d'ailleurs favorisée par le genre « rapport » parlementaire : en effet, n'ayant pas de valeur contraignante, il encourage la mise en place d'un discours qui n'est pas encore « instituant » (Oger, Ollivier-Yanniv 2003 : 3) et qui permet donc la polyphonie et l'ouverture colingue du discours.<sup>18</sup>

Cela dit, le discours parlementaire remanie fortement le(s) contre-discours et s'en sert pour créer un consensus sur lequel s'appuyer pour légitimer des politiques économiques réorientées, ici la conversion de la société à l'économie verte, d'après des mécanismes de silencement et de détournement du discours qui s'apparentent à ceux qui sont décrits par Alice Krieg-Planque (2010) ou par Julien Auboussier (2012) pour d'autres corpus.

### **Bibliographie générale**

Angenot Marc (1989) « Hégémonie, dissidence et contre-discours. Réflexions sur les périphéries du discours social en 1889 ». In : *Etudes littéraires*, vol°22, n°2, pp. 11-24.

<http://id.erudit.org/iderudit/500895ar>

– (2006) « Théorie du discours social ». In : *COntEXTES*, n°1. <http://contextes.revues.org/51>

Aboussier Julien (2012) « La dilution du discours antimondialiste dans les articles de presse ». In : *Mots. Le langage du politique*, n° 98, p. 121-136.

Balibar Renée (1985) *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*. Paris : PUF.

– (1993) *Le colinguisme*. Paris : PUF.

---

<sup>18</sup> Soulignons l'importance des commissions parlementaires qui sont sollicitées par la Commission des droits de la Femme, notamment celle de l'emploi et des affaires sociales, dont les avis peuvent produire l'inscription des arguments du LEF dans le dit du PE (voir, par exemple, le débat sur le congé parental), et celle des affaires juridiques, dont les avis produisent des remaniements intéressants du contre-discours puisque le discours juridique problématise les mécanismes codiscursifs (Raus 2013 : 51).

- Branca-Rosoff Sonia & Guilhaumou Jacques (1998) « De 'société' à 'socialisme'. L'invention néologique et son contexte discursif : essai de colinguisme appliqué ». In : *Langage & Société*, n° 83-84, pp. 39-77.
- Cabasio Francesca (2001) *Formes et enjeux du débat public*. Rome : Bulzoni editore.
- Cosmai Domenico (2007) *Tradurre per l'Unione Europea*. Milan: Hoepli (2ème édition).
- Cussò Roser & Gobin Corinne (2008) « Du discours politique au discours expert : le changement politique mis hors débat ? ». In : *Mots. Le langage du politique*, n°88, pp. 5-11.
- Duchêne Alexandre (2004) « Construction institutionnelle des discours : idéologies et pratiques dans une organisation supranationale ». In : *Tranel*, n°40, pp. 93-115.
- Ducrot Oswald *et alii* (1980) *Les mots du discours*. Paris : Les Editions de Minuit.
- Ducrot Oswald (1984) *Le dire et le dit*. Paris : Les Editions de Minuit.
- Gramsci Antoine (1933) *Cahiers de prison*, 11  
<http://www.marxists.org/francais/gramsci/works/1933/antiboukh1.htm>
- Krieg-Planque Alice (2010) « La formule 'développement durable' : un opérateur de neutralisation de la conflictualité ». In : *Langage & Société*, n°134, pp. 5-29.
- (2012) *Analyser les discours institutionnels*. Paris : Colin.
- Maingueneau Dominique (2002) « Positionnement ». In : Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau, *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Editions du Seuil, pp. 453-454.
- Mathieu Lilian (2012) « De l'objectivation à l'émotion. La mobilisation des chiffres dans le mouvement abolitionniste contemporain ». In : *Mots*, n°100, pp. 173-185.
- Oger Claire & Ollivier-Yanniv Caroline (2003) *Du discours de l'institution aux discours institutionnels : vers la constitution de corpus hétérogènes*.  
[http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00000717/document](http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000717/document)
- Paveau Marie-Anne (2010) « Interdiscours et intertexte. Généalogie scientifique d'une paire de faux jumeaux ». In : Actes du colloque international *Linguistique et littérature : Cluny, 40 ans après*, 29-31 octobre 2007. Besançon : PUFC, pp. 93-105.  
<http://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/246/files/2010/07/Paveau-Cluny-2008.pdf>
- Pulcinelli-Orlandi Eni (1996) *Les formes du silence. Dans le mouvement du sens*. Paris : Ed. des Cendres.
- Rabatel Alain (2005) *Les postures énonciatives dans la co-construction dialogique des points de vue : co-énonciation, sur-énonciation, sous-énonciation*. In Jacques Brès et alia (eds), *Dialogisme et polyphonie. Acte du colloque de Cerisy-la-Salle*. Bruxelles: De Boeck, pp. 95-110.
- (2010) *De l'intérêt des postures énonciatives de co-énonciation, sous-énonciation, sur-énonciation pour l'interprétation des textes (en classe)*. <http://cle.ens-lyon.fr/plurilingues>
- Raus Rachele (2010) (éd.) *Multilinguismo e terminologia nell'Unione Europea*. Milan: Hoepli.
- (2013) *La terminologie multilingue. La traduction des termes de l'égalité H/F dans le discours international*. Bruxelles : De Boeck.
- (à paraître) *L'émergence d'un discours « hégémonique » : quelle place pour le discours altermondialiste dans les rapports du Parlement européen sur les femmes (2004-2012) ?*. Intervention au Workshop *Discours d'Europe*. Besançon : 26-27 septembre 2013.
- Steiner Béatrice (2002) « De la langue de bois à la langue de coton : les mots du pouvoir ». In Gilbert Rist (éd.) *Les mots du pouvoir. Sens et non-sens de la rhétorique internationale*. Paris : PUF, pp.193-208.

### **Bibliographie du corpus (les seuls documents cités)**

- ATTAC (2003) *Quand les femmes se heurtent à la mondialisation*. Paris : Mille et une Nuits.
- (2005) *Cette constitution qui piège l'Europe*. Paris : Mille et une Nuits.
  - (2006) *Le Petit Alter. Dictionnaire altermondialiste*. Paris: Mille et une Nuits.
  - (2007) *Manifeste altermondialiste*. Paris: Mille et une Nuits.
  - (2008) *Mondialisation de la prostitution, atteinte globale à la dignité humaine*. Paris : Mille et une Nuits.
- Bozkurt Emine (2005) *Rapport sur le rôle des femmes en Turquie dans la vie sociale, économique et politique*. PE 10/06/2005
- (2012) *Rapport sur les femmes en Turquie à l'horizon 2020*. PE 12/04/2012.
- Commission européenne (2005) *La dimension sociale de la mondialisation – comment la politique de l'UE contribue à étendre les avantages à tous*. COM(2004) 383.
- (2010) *Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015*. COM(2010) 491.
- Eriksson Marianne (2004) *Rapport sur les conséquences de l'industrie du sexe dans l'Union européenne*. PE 15/04/2004.
- Figueiredo Ilda (2010) *Rapport sur l'évaluation de la feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2010 et les recommandations pour l'avenir*. PE 12/05/2010.
- Gustafsson Mikael (2012) *Rapport sur le rôle de la femme dans l'économie verte*. PE 16/07/2012.
- Járóka Livia (2006) *Rapport sur la situation des femmes roms dans l'Union européenne*. PE 27/04/2006.
- Karamanou Anna (2004) *Rapport sur les femmes dans l'Europe du Sud-Est*. PE 24/03/2004.
- LEF / Lobby européen des femmes (2005a) *Feuille de route en matière d'égalité femmes-hommes pour la Communauté européenne 2006-2010, présentée par le LEF*. Novembre 2005
- (2005b) *Green Paper on an EU approach to managing economic migration. Contribution from the European Women's Lobby*. March 2005.
  - (2007a) *Déclaration concernant la Conférence intergouvernementale sur la réforme du traité*. Juin 2007.
  - (2007b) *Rapport annuel de 2007*.
  - (2009) *Les femmes, la crise financière et économique – L'urgence d'une perspective de genre*. Septembre 2009.
  - (2010a) *La santé des femmes dans l'Union européenne*. Juin 2010.
  - (2010b) *Pour une Europe libérée de toute forme de violence masculine à l'encontre des femmes*. Décembre 2010.
- Liotard Kartika Tamara (2012) *Rapport sur l'élimination des stéréotypes liés au genre dans l'Union*. PE 6/12/2012.
- Marty Christiane, Piganiol-Jacquet Claude, Rochedereux Evelyne (2002) « Problématique genre et mondialisation ». URL: <http://www.france.attac.org/archives/spip.php?article1180>
- Nedelcheva Mariya (2011) *Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne – 2010*. PE 8/02/2011.
- Tarabella Marc (2010) *Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne - 2009*. PE 1/02/2010.
- Valenciano Martínez-Orozco Elena (2004) *Rapport sur la situation des femmes issues de groupes minoritaires dans l'Union européenne*. PE 24/02/2004.
- Parvanova Antonyia (2010) *Rapport sur l'insertion sociale des femmes appartenant à des groupes ethniques minoritaires*. PE 30/06/2010.

Romeva i Rueda Raül (2007) *Rapport sur les meurtres de femmes (féminicides) en Amérique centrale et au Mexique et le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre ce phénomène*. PE 20/09/2007.

Svensson Eva-Britt (2008) *Rapport sur l'impact du marketing et de la publicité sur l'égalité entre les hommes et les femmes*. PE 29/05/2008.

#### **Sitographie<sup>19</sup>**

##### **ATTAC (International / France)**

<http://www.attac.org>

<http://www.france.attac.org/>

##### **Lobby européen des femmes**

<http://www.womenlobby.org/>

##### **Parlement européen**

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr>

---

<sup>19</sup> Date ultime de consultation des sites : 30 Juillet 2013.